

Première partie : étude de deux documents de géographie
ACTEURS ET ENJEUX DE L'AMENAGEMENT
DES TERRITOIRES DU QUOTIDIEN

En réalisant une analyse croisée des documents proposés et en vous aidant de vos connaissances, vous présenterez les acteurs puis les enjeux sociaux et spatiaux liés à l'aménagement des territoires

« analyse croisée »... c'est quoi ???.. sans doute une confrontation des informations des deux documents...

- 1 – présenter les acteurs
- 2 – les enjeux sociaux et spatiaux

Point de départ, l'aménagement du territoire correspond à tout ce que l'homme, tout ce qu'une société, met en place pour mieux posséder son territoire, le rendre plus productif, plus efficace, plus vivable.... certains s'en sont souvenu.. C'était une bonne base de départ....

Étape oubliée par beaucoup trop d'élèves... la présentation des docs... Le fait que les deux documents proviennent du sud n'a pas grand intérêt dans le sujet...

Doc 1 : affiche (publicitaire) du CG de l'Hérault, 2009 – document de communication pour informer la population que les autorités du département s'occupent des aménagements, ici les routes. Il s'agit de souligner l'effort que fait le département pour que les routes assurent la sécurité, protègent l'environnement et montrent la beauté du paysage... L'intérêt du doc réside dans cette communication d'un organisme public et élu au suffrage universel envers la population.

Doc 2 : une fiche pratique sur le PLU, sorti du site du département du Gard, 2010. Là encore un document d'information émanant d'un acteur public. L'intérêt du document réside dans la présentation simple du PLU, les acteurs, les objectifs, le déroulement d'ensemble.

1 – présenter les acteurs

On sait par le cours (assez léger, non???) que les acteurs sont soit PUBLICS soit PRIVÉS...

PUBLIC ça veut dire dépendant de l'Etat, financé par l'impôt et les taxes

PRIVÉ ça veut dire dépendant d'entreprises privées, donc de finances privées...

Du coup je retrouve dans les deux documents ce genre d'acteurs :

Doc 1 : pub du CG sur les routes... les routes départementales sont entretenues par le CG le plus souvent par ses services techniques...

Doc 2 : le PLU concerne des acteurs publics et des acteurs privés... on peut lister et expliquer :

- la commune – c'est l'étage de base du découpage territorial et politique, le maire et le conseil municipal ont certaines compétences touchant le territoire. Pour les communes urbaines, le PLU en est une.

- le préfet : représentant de l'Etat central dans le département... Comme il est nommé par Paris, il veille à tout ce qui est d'utilité publique.

- le bureau d'études, apparemment un acteur privé.. Un bureau d'études pour ce genre de chose est composé d'ingénieur, d'architectes et de spécialistes en aménagement

- les citoyens par le biais de l'enquête publique

- l'Etat par la place du préfet et les financements

Ainsi avec les 2 documents on retrouve un ensemble connu d'acteurs dans lequel nous manquent la région, et les autres collectivités territoriales...

2 – les enjeux sociaux et spatiaux..

On a du mal à les séparer... En effet dans le cas du doc 1, la route semble aller dans le « spatial », bien sur.. Mais ce sont les accidents que l'on craint, donc les retombées sur la société... Cette pub est à destination des habitants de l'Hérault, pas des touristes...

Doc 1 : enjeu : la sécurité, d'abord, puisque les indications servent à prévenir le conducteur. Une route mal équipée est donc dangereuse. Le CG s'occupe donc de la sécurité des routes départementales.. L'état s'occupe lui des routes nationales et les autoroutes sont confiées à des sociétés privées et publiques, les sociétés d'autoroutes qui font donc payer l'accès à ces axes de transport...

Une route « durable »... c'est étonnant.. L'affiche joue sans doute à la fois sur la solidité des aménagements et sur l'environnement.. Malgré tout, la route est un vecteur de pollution, donc on comprend mal ce que « durable » vient faire ici..

Quant à la beauté elle fait penser au tourisme, mais la photo extrapole largement le rôle du CG comme si il pouvait changer les paysages...

Doc 2 enjeu : un autre type d'enjeu apparaît ici, c'est la cohérence entre les acteurs. Le doc donne le déroulement du PLU...

Le préfet, garant de la République et représentant du gouvernement, fige quelques obligations à respecter. Cette étape signifie bien que l'aménagement du territoire est en charge des acteurs locaux mais que l'Etat veille à ce que ces acteurs n'oublient pas la cohésion du territoire national ni les populations. La démarche est lancée par le préfet.

La deuxième étape est le passage par un bureau d'étude, privé, donc payé pour son travail. Cela doit assurer une neutralité politique et clientéliste d'un maire qui voudrait organiser à son profit électoral l'espace de sa commune... Une fois le plan dressé par le bureau d'études, la commune met en place le plan.

Les services de l'Etat sont concernés par le PLU, bien entendu, mais il ne faut pas oublier la consultation des citoyens eux-mêmes par l'intermédiaire de l'enquête publique. Même si rien n'est dit de la suite en cas de refus des citoyens, cela est le gage d'une décision qui se soumet à la démocratie locale. On a pu voir dans le cas d'autres aménagements que la voix du peuple peut faire bouger les décideurs, à Notre Dame des Landes par exemple (Nantes). Dans les Bouches du Rhône, le développement de la D9 vers Marignane est toujours bloqué par les associations de riverains..

Fallait-il conclure ??? pourquoi pas...

Ces deux documents nous font voir ce que les structures élues par les citoyens réalisent au nom des citoyens et pour eux. On voit aussi la présence d'acteurs privés qui ont leur place. Ceux-ci sont a priori neutre au niveau politique mais la multiplication d'affaires mêlant politique et entreprises privées remet régulièrement en cause cette innocence.

Aménager n'est donc pas simple et c'est surtout un acte géographique. De ce point de vue, les solutions ne sont jamais faciles à prendre. Quand il s'agit de rénover une route, c'est bien entendu plus simple que pour construire des habitations sur telle ou telle parcelle de la commune.

On peut terminer en signalant toutefois que les documents n'abordent pas toutes les questions. La Région reste en dehors des docs, mais les regroupements communaux également. Or cela pose un véritable problème. Pour les PLU par exemple, l'appartenance à une communauté de commune ou à une métropole remet en cause l'indépendance de la commune par rapport à l'échelon supérieur. Ce déséquilibre joue en défaveur de cette démocratie territoriale qui est réclamée comme vient nous le rappeler l'actualité des gilets jaunes.